

FORMULAIRE 1 – DONNER UN PRÉAVIS LORSQUE VOUS COMMENCEZ À AGIR EN TANT QUE MANDATAIRE

Lorsque vous commencez à exercer vos responsabilités et tâches de mandataire en vertu de la procuration, vous devez le dire à certaines personnes. Cela s'appelle donner un préavis. Lisez la procuration pour savoir qui doit savoir que vous agissez en tant que mandataire. S'il n'y a pas de donateur inscrit pour recevoir un avis, vous devez en informer le donateur et le surveillant. Vous devrez peut-être aussi en informer d'autres personnes. Vous pouvez lire la [Powers of Attorney Act](#), section 15, ou parlez à un avocat si vous n'êtes pas sûr.

AVIS DE MANDATAIRE AGISSANT

To: _____

Nom du donateur, de tout surveillant ou de toute personne inscrite dans la procuration

OU

Destinataire : _____

Nom du donateur, de la famille immédiate et du délégué dans la directive personnelle.

Veuillez noter que je, _____, suis mandataire pour _____

_____, selon une procuration datée _____.

Vous recevez cet avis parce que :

- ☐ vous êtes donateur
- ☐ vous êtes inscrit dans la procuration
- ☐ vous êtes nommé comme moniteur
- ☐ vous êtes un membre de la famille immédiate du donateur
- ☐ vous êtes un délégué dans la directive personnelle du donateur.

Vous pouvez communiquer avec moi au numéro de téléphone ou à l'adresse courriel suivant pour toute question : _____

Datée au _____ le _____.

Signature

Nom du mandataire : _____